

# L'INFO À CHÂTILLON-COLIGNY - N°10

# LA PLACE DU PÂTIS : POINT D'ÉTAPE



CROTTE ALORS!
MERCI AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX
DE RAMASSER LES DÉJECTIONS

# - ZOOM SUR LA VILLE

- Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- → Le programme de voirie et d'éclairage public 2024

Chères Châtillonnaises. Chers Châtillonnais

Parce qu'il n'est jamais trop tard pour adresser des vœux, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2024. Que cette année puisse apporter des moments simples et heureux, qu'elle puisse préserver la santé de chacun, faire grandir nos projets, apporter la paix dans le monde et nous permettre de partager de la joie et d'heureux moments ensemble.

2024 : une année de confiance, de projets et d'optimisme !

L'INFO à Châtillon-Coligny de l'hiver 2024 vous apporte des nouvelles et vous partage quelques souvenirs, notamment du Comice agricole.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information Florent De Wilde - Maire de Châtillon-Coligny

# BIENVENUE À LA PENDERIE DE MARIE & À RÊVES D'ATELIER

Deux nouveaux commerces font le choix de s'installer à Châtillon-Coligny: la Penderie de Marie propose au 44, rue Jean Jaurès des vêtements de seconde main. Au 1, place Becquerel, Rêves d'Atelier a ouvert ses portes pour proposer un service de flocage, broderie et impression sur textile ainsi que la vente de créations. Bienvenue à

ces nouvelles com-

merçantes qui nous permettent d'atteindre les 6 rideaux de commerces levés en 2023.

# 2023 > ANNÉE COLETTE









# LA PLACE DU PÂTIS : POINT D'ÉTAPE

Les travaux d'aménagement de la placette, de la première partie du jardin de pluie, de la voirie et des places de stationnement derrière le Coligny sont finalisés.

Actuellement, les entreprises œuvrent pour créer le parking principal de la place devant le restaurant Le Coligny. Encore quelques mois de travaux sont nécessaires. Jusqu'ici, le planning est respecté et nous avons la chance de ne pas avoir eu de mauvaise surprise. Les travaux prennent du temps et nécessitent de créer certaines fondations solides car la place du Pâtis est l'un des rares espaces publics qui n'a jamais fait l'objet d'un aménagement.

Le stationnement devient temporairement difficile sur la place et nous remercions tous les habitants pour leur compréhension. Les jours de marché, les véhicules peuvent se stationner au bout de la rue du Loing à l'ancien Port.

<b>Dépenses</b> (ht)		Recettes (ht)	
Démolition garage	41 237,76 €	Subvention État	450 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	102 982,00 €	Subvention Région	100 000,00 €
<ul> <li>Lot 1 - Voirie et</li> <li>Réseaux Divers</li> </ul>	1 044 735,15 €	<ul><li>Subvention Départe- ment</li></ul>	130 000,00 €
dont part S <sup>te</sup> Geneviève-des-Bois	41 064,40 €	<ul><li>Subvention Agence de l'Eau Châtillon</li></ul>	359 500,00 €
dont part Communauté des Communes	118 458,71 €	<ul> <li>Subvention Agence de l'Eau S<sup>te</sup> Geneviève</li> </ul>	22 500,00 €
dont part G.I.C.S.	37 403,00 €	Sous-Total	1 062 000,00 €
<ul><li>Lot 2 - Eclairage public</li></ul>	80 600,00 €	<ul><li>Participation ComCom</li></ul>	171 938,71 €
dont part Communauté des Communes	53 480,00 €	Participation GICS	37 403,00 €
<ul><li>Lot 3 - Aménagements paysagers</li></ul>	203 922,57 €	<ul><li>Participation</li><li>Sainte-Geneviève</li></ul>	62 846,80 €
dont part S <sup>te</sup> Geneviève-des-Bois	21 782,40 €	<ul><li>Participation</li><li>Châtillon-Coligny</li></ul>	139 288,97 €
TOTAL	1 473 477,48 €	TOTAL	1 473 477,48 €

Avec les différentes subventions obtenues, le reste à charge réel à la Commune sera de moins de 200 000 € ce qui permet à la Commune de ne pas avoir recours à l'emprunt.

# RETOUR SUR LE COMICE AGRICOLE: GRANDE FÊTE DE LA RURALITÉ

Au côté des organisateurs, et particulièrement de Jean-François Thoizon, Danielle Huré et Sté-

phane Grazia, la Commune a souhaité impulser une Grande Fête de la Ruralité : une ruralité fière de ce qu'elle est, dans ses traditions, mais aussi dans ses innovations, dans son quotidien et dans son humanisme.

Des projets s'y construisent, des habitants s'y engagent, des familles y vivent et y travaillent, avec plaisir et fierté. Alors, après plusieurs mois de préparation, plusieurs milliers de fleurs confectionnées, l'engagement fidèle et spontané des agriculteurs, des communes, des associations, des commerçants et des habitants, beaucoup de travail et quelques ampoules aux pieds, nous l'avons fait : quel bonheur ! quelle joie !

La Commune remercie sincèrement toutes celles et ceux de nous avoir offert ce bel élan de partages, de rencontres et de synergie.

Avec les expositions agricoles, le concours de labours, le concours du plus bel épouvantail (par les écoles, commerces et particuliers), la décoration des rues et ruelles, la foire-exposition, la grande cavalcade et le feu d'artifice au parc du Château, des milliers de personnes ont pu (re) découvrir Châtillon-Coligny.









# DES PRÉSENTS DE FIN D'ANNÉE & UN GÉNÉREUX DON

Cette année encore, les élèves des écoles du Loing ont reçu des cadeaux à lire choisis par les enseignant-e-s offerts par les Communes de Dammarie-sur-Loing et Châtillon-Coligny.

Les aînés quant à eux ont pu choisir entre un colis de douceurs, de produits locaux et un bon d'achat valable chez les restaurateurs partenaires de la Commune. Une occasion également pour les membres du Centre Communal d'Action Sociale de créer du lien avec les plus isolés d'entre nous.

En 2023, le Restaurant Le Coligny a reversé l'intégralité des 69 bons d'achat utilisés par les aînés dans cet établissement au

travers d'un don d'un montant de 1380 €.

Ce don alimentera le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui permet d'apporter des secours exceptionnels aux habitants en difficulté. Les membres du Centre Communal d'Action Sociale et la Commune adressent leurs plus sincères remerciements à Messieurs PELLARD et L'EVEILLÉ pour cette action.

# SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La Commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret afin d'obtenir des subventions pour certains projets qu'elle porte.

Deux projets sont à ce jour identifiés :

- La rénovation de logements communaux (studios) pour permettre à des habitants de bénéficier d'un logement lorsqu'ils n'en trouvent pas sur le marché privé ou dans le parc social (exemple : besoin d'un logement en cas de divorce, besoin d'un logement pour un apprenti etc)
- L'étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale au restaurant scolaire permettant de livrer d'autres Communes du territoire et ainsi réduire les coûts de production tout en proposant à nos enfants des repas de qualité,

Madame Véronique Mantecon, Adjointe au Maire, représentait la Commune, à Lorris, au siège de la Communauté des Communes, pour la signature de cette convention.

## LA NOUVELLE GENDARMERIE EST INAUGURÉE

50 ans après la construction de la Brigade Territoriale Autonome rue de l'Avenir à Sainte-Geneviève-des-Bois par la Commune de Châtillon-Coligny, les gendarmes disposent de nouveaux locaux fonctionnels et de logements adaptés.

Ce nouveau bâtiment est aussi une bonne nouvelle pour l'accueil de nouveaux gendarmes dont notre territoire a besoin pour traiter les sujets de délinquance et assurer un rôle de proximité et de prévention auprès des habitants.

Le projet est porté et financé par Logem Loiret avec une subvention de la ComCom.

L'entrée du public se fait route du Champs des Ormes et les gendarmes vous accueillent tous les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 18h.



# LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

À Châtillon-Coligny, le Conseil municipal a rendu la décision suivante :

• En matière d'éolien: aucune zone favorable n'est retenue du fait la présence du site classé du parc du Château de Coligny induisant des co-visibilités sur l'ensemble de la commune. (Le projet de parc éolien envisagé à St-Maurice-Sur-Aveyron a été refusé du fait de la présence du Château de Châtillon-Coligny).

#### • En matière de photovoltaïque :

- Photovoltaïque en toiture : les zones d'activités au nord du bourg, les zones d'équipements publics (Zones Ue au PLUiH) et les zones pavillonnaires Uc au PLUiH, ainsi que les fermes sont identifiées en zone favorable, tandis que les secteurs Ua et Ub c'est-à-dire le cœur de ville ne sont pas retenus.
- Photovoltaïque au sol : seul le projet multi-sites en cours d'études et à cheval sur la commune de St Maurice sur Aveyron est identifié en zone favorable, du fait qu'il permettra de desservir 17 500 foyers.
- En matière de méthanisation : aucun projet ni zone ne sont identifiés du fait de l'absence d'élevage adapté sur la commune ou à proximité.
- En matière de biomasse/géothermie : aucun projet n'est connu à ce jour mais tout le territoire est identifié comme favorable à son développement.



# DON D'UN VITRAIL RÉALISÉ PAR M. YVON VILLANOU

La Commune remercie Monsieur Georges Villanou, fils d'Yvon (ancien combattant, chevalier de la Légion d'Honneur et vitrailliste amateur) qui a fait don à la Commune d'un très beau vitrail réalisé par son père. Il est installé dans la salle des Mariages et des Conseils municipaux à l'Hôtel de Ville.

#### UN NOUVEAU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un nouveau conciliateur de justice a été nommé pour le Châtillonnais. Il est présent un lundi par mois sur la Commune et reçoit, sur rendez-vous, dans la salle des permanences (aile gauche de la Mairie).

Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec M. Michel RAVOYARD, conciliateur en le contactant directement : 06 07 59 86 06 ou michel.ravoyard@conciliateurdejustice.fr

### L'ACQUISITION DU BÂTIMENT DE LA POSTE

La Poste Immobilier, propriétaire du bâtiment de La Poste à Châtillon-Coligny, a souhaité mettre en vente son bâtiment en le proposant prioritaire à la Commune. Souhaitant

zone, la Commune s'est portée acquéreur pour de l'ensemble immobilier de 477 m<sup>2</sup> un montant de 132 000 € nets vendeur.

Cette acquisition, presque contrainte, nous permet tout de même de maintenir le service public de poste en centre-ville puisque La Poste s'est engagée à poursuivre le bail commercial, qui cours jusqu'en 2031, au moins jusqu'en 2028 pour un montant d'environ 12 000 €/an hors charges.



#### L'AIDE AUX DEVOIRS

Dans le cadre du « Pacte enseignant », les professeurs des écoles mettent en place une aide au devoir depuis début janvier au sein de l'école pour les élèves en difficultés, à raison d'une heure par semaine.

À ce jour, des élèves du CM1 et CM2 sont concernés. Un soutien renforcé est également mis en place au collège.

Les Communes de Châtillon-Coligny et Dammarie-sur-Loing ont mis en place une gratuité de la garderie pour les enfants qui en bénéficient et remercient les enseignants mobilisés sur ce dispositif.

#### LE VESTIAIRE MUNICIPAL : NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Depuis quelques mois, le vestiaire municipal (rue Eugène Lemaire) a un nouveau fonctionnement car les besoins ont évolué : il n'est plus seulement un service d'aide aux personnes aux difficultés. C'est aussi un lieu de troc pour les vêtements de seconde main. L'adhésion est obligatoire pour bénéficier du service et chaque personne qui souhaite repartir avec des vêtements doit en apporter d'autres.

À ce jour, 113 personnes adhérent au service.

Pour les plus démunis ou les personnes en difficultés, le CCAS accorde la gratuité et le don de vêtement n'est pas obligatoire.

# LE PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2024, le programme de voirie réalisé par la Communauté des Communes portera sur les voiries suivantes :

- Rue du 8 mai 1945 dans sa totalité (avec reprise des parkings et marquages par la Commune),
- Route des Cacodeaux (de la Route d'Aillant aux Bottemines),
- Chemin de la Malardière,
- Chemin des Gâtines,
- Impasse du Moulin de la Fosse,
- Stabilisation des accotements route du Champ des Ormes,
- Chemin de Badit (en option)

25 points lumineux seront remplacés en LED par l'entreprise CITEOS dans les lieux suivants : rue des Cerisiers, rue du Général de Gaulle, vers Bréau-Chassin et rue des Pommiers.



# CROTTE ALORS! MERCI AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DE RAMASSER LES DÉJECTIONS

Après s'être attelée aux dépôts d'ordures ménagères en dehors des horaires de collecte, la Municipalité se préoccupe de la problématique des déjections canines.

« Crotte alors ! » est l'opération lancée pour inviter les propriétaires d'animaux domestiques à ramasser les déjections de nos amis les animaux

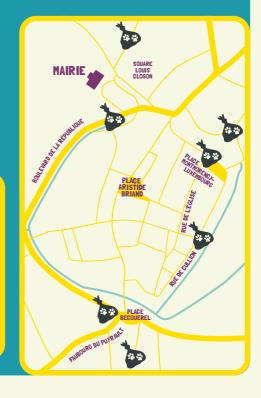
#### Comment faire?

- Prendre un sac à crotte disponible dans l'un des distributeurs prévus à cet effet sur la Commune (voir plan),
- Mettre la main dans le sac à crotte.
- Ramasser la crotte en retournant le sac,
- 4 Refermer le sac et le déposer dans une poubelle publique,

Les propriétaires d'animaux qui respectent les règles ou ceux qui souhaitent les respecter peuvent bénéficier d'un sachet à sac à crotte offert par la Municipalité à l'accueil de la Mairie. Il s'accroche à la laisse et a été fabriqué par des entreprises locales.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux que le non-ramassage des déjections expose le propriétaire à une amende forfaitaire de 135 euros.

(Articles R632-1 du Code pénal & R541-76-1 du Code de l'environnement).



# **ACTIONS À VENIR**

- Réflexion sur la mutualisation du restaurant scolaire de Châtillon-Coligny avec les autres Communes du territoire pour des repas de qualité et fait maison sur tout le territoire
- Lancement de l'étude d'architecte pour la rénovation des façades et des toitures du bâtiment dit « Schiever » place Aristide Briand, après avoir obtenu une subvention de 50 % de la Banque des Territoires
- Finalisation de la seconde phase des travaux de la place du Pâtis et étude pour l'aménagement intérieur du jardin du Musée
- Partenariat avec l'association des personnels scientifiques des Musées du Centre-Val de Loire pour numériser à 360° le Musée de Châtillon-Coligny et le rendre accessible aux personnes qui souffrent d'un handicap,
- Réparation des « nids de poule » sur les voiries (n'hésitez pas à les signaler à mairie@chatillon-coligny.fr)
- Réfection de la toiture du bâtiment communal mis à la disposition de « Emploi Gâtinais » - faubourg de Montargis et d'une dernière toiture Rue Eugène Lemaire (bâtiment occupé par Sports Loisirs Culture),
- Réparation du système de chauffage et de la ventilation de la salle des fêtes (tombé en panne)
- Programme de réfection des voiries et de remplacement des éclairages publics en LED 2024
- → Lancement du projet de jeu de piste interactif dans le centre-ville porté par le Conseil municipal des jeunes
- Acquisition de matériel économe en ressources pour les services techniques municipaux : robot tondeuse pour le stade et récupérateur d'eau de pluie pour les ateliers techniques

#### LE CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET **ENVIRONNEMENT DU LOIRET VOUS CONSEILLE** GRATUITEMENT

Vous avez un projet de rénovation extérieure de votre habitat, un projet touristique ou un projet agricole ? Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Loiret peut vous apporter des conseils en architecture gratuitement. L'équipe du CAUE est composée d'architectes, urbanistes et paysagistes qui sont joignables :

36 quai du Châtelet 45000 Orléans - contact@caue45.eu • 02 38 54 13 98 L'accueil téléphonique du CAUE est assuré lundi - mardi - mercredi jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h - vendredi de 9h à 12h30..



#### LES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES ONT PRIS LEURS FONCTIONS

Le 15 octobre 2023, les nouveaux Conseillers municipaux jeunes ont pris leur fonction en Mairie de Châtillon-Coligny. 13 jeunes volontaires et déterminés vont pouvoir définir leurs projets et les mettre en œuvre pour un mandat d'un an (renouvelable deux fois)

Ils ont reçu leur écharpe un livret d'accueil et le pin's du C.M.J, afin d'assurer leurs fonctions, notamment aux cérémonies officielles.

#### **CONTACT & HORAIRES**

Mairie • Place Coligny 45230 Châtillon-Coligny Lundi: 14h - 17h30

Mardi: 9h - 12h 14h - 17h30 Mercredi: 9h - 12h 14h - 17h30

Jeudi: 9h - 12h (fermé au public l'après-midi) Vendredi: 9h - 12h 14h - 17h30

Samedi: 8h - 12h

© 02 38 92 50 11 @ mairie@chatillon-coligny.fr







